l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun
Côte-d'Or

EN DIRECT RÈGLEMENTAIRE

Médecins, Infirmiers, Pharmaciens, Chirurgiens-dentistes, Masseurs-kinésithérapeutes, Laboratoires, Fournisseurs, Pédicures-podologues, Taxis, Sage-femmes, Orthophonistes, Orthoptistes, Psychologues

Date : 23 mai 2025

Changement de RIB professionnel : procédure renforcée

Contexte

Pour limiter les fraudes, la mise à jour de votre RIB professionnel est désormais encadrée. Voici les pièces à fournir.

Afin de minimiser le risque de fraude, nous renforçons la procédure de mise à jour de vos coordonnées bancaires.

Ainsi, en cas de modifications de votre RIB, vous devrez nous fournir :

- Une demande (courrier ou mail) qui précise votre nom, votre prénom, le ou le(s) cabinet(s) concerné(s) par le changement de RIB
- Votre nouveau RIB
- La copie de votre ancien RIB (ou, à défaut, le numéro IBAN de votre ancien compte bancaire)
- La copie de votre pièce d'identité (ou celle du gérant de la société)

Aucune mise à jour de RIB par un mandataire ou concentrateur ne sera acceptée.

Directeur de la publication : Lilian Vachon
Rédaction : Sous-direction des professionnels de santé